

# Règlement du concours d'entrée 2010 en 1<sup>ère</sup> année BACHELOR EGC Franche-Comté

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année de l'École de Commerce et de Gestion de Franche-Comté sur ses 3 campus : Besançon (option Affaires Internationales), Montbéliard-Aire Urbaine et Vesoul. Il s'appuie sur le règlement du concours Bachelor EGC du réseau national des Ecoles de Gestion et de Commerce.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

## **1 - DISPOSITIONS GENERALES**

Les candidats sont autorisés à participer au cours d'une même année scolaire à un concours de l'EGC Franche-Comté.

Le passage des épreuves d'admission à une autre date de concours, dans une autre EGC, est autorisé dans les conditions prévues par le Réseau national des EGC.

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

## **2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Le concours est ouvert aux candidats français ou étrangers, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, sauf dérogation accordée par la direction de l'école.

Sont autorisés à se présenter au concours d'entrée, les élèves de terminale – l'admission dans l'école étant soumise à l'obtention du bac -, les bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

## **3 - INSCRIPTION AU CONCOURS**

### ➤ **3.1 - CALENDRIER DES CONCOURS**

	<b>1<sup>er</sup> concours</b>	<b>2<sup>ème</sup> concours</b>	<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	<b>4<sup>ème</sup> concours</b>
Clôture des inscriptions	lundi 22 mars 2010	lundi 25 mai 2010	mercredi 7 juillet 2010	lundi 30 août 2010
Epreuves écrites	samedi 27 mars 2010	samedi 29 mai 2010	vendredi 9 juillet 2010	mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2010
Entretien	du 27 mars au 2 avril 2010	du 29 mai au 4 juin 2010	du 9 au 13 juillet 2010	du 1 <sup>er</sup> au 3 septembre 2010

### ➤ **3.2 - LIEUX DES CONCOURS**

Le candidat peut passer les épreuves écrites à Besançon, Montbéliard ou Vesoul ainsi que dans les EGC participant au concours pour la date retenue. Le choix du lieu devra être effectué au moment de l'inscription. L'épreuve d'entretien se déroulera à Besançon ou Montbéliard ou Vesoul.

➤ **3.3 - MODALITES D'INSCRIPTION**

Le candidat doit remplir la fiche d'inscription au concours figurant dans le dossier ou téléchargée sur le site de l'Ecole.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans l'Ecole.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.

➤ **3.4 - DROITS D'INSCRIPTION**

Les droits d'inscription au concours Bachelor EGC Franche-Comté sont fixés par le réseau EGC.

Si l'EGC Franche-Comté est choisie comme centre de concours pour les épreuves écrites, les droits d'inscription sont de 75€. Si une autre EGC est choisie comme centre de concours, les droits d'inscription au concours de l'EGC Franche-Comté sont de 50€ (le candidat acquittant les droits de 75€ pour l'EGC choisie comme centre de concours pour les épreuves écrites).

Les candidats boursiers de l'enseignement secondaire français ou de l'enseignement supérieur français sont exonérés des droits d'inscription au concours sous réserve de fournir une copie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS.

➤ **3.5 - ENVOI DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Le candidat doit adresser, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi), les pièces justificatives accompagnées du paiement des droits d'inscription.

Pièces à fournir :

- une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves ou une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent
- les bulletins de première et les bulletins de terminale disponibles
- les notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap et le justifier lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves
- le règlement par chèque bancaire ou postal des droits d'inscription ou les justificatifs d'exonération pour les candidats boursiers.

➤ **3.6 - CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION**

L'EGC Franche-Comté accusera réception de son dossier au candidat par courrier, mail ou téléphone.

➤ **3.7 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LES CANDIDATS**

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, l'EGC Franche-Comté s'engage à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Bachelor EGC.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission.

## **4 - ORGANISATION DES EPREUVES**

### ➤ **4.1 - PROGRAMME DU CONCOURS**

Les programmes retenus sont ceux de l'Education Nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

### ➤ **4.2 - EPREUVES ET COEFFICIENTS**

Pour les 4 concours organisés par l'EGC Franche-Comté, les épreuves écrites seront celles de la Banque d'épreuves du réseau des EGC.

<b>Nature de l'épreuve</b>	<b>Durée</b>	<b>Coefficients</b>
Anglais (épreuve écrite QCM)	40 mn	3
Test Logique/Mémorisation (épreuve écrite QCM)	60 mn	3
Synthèse (épreuve écrite)	120 mn	4
Entretien* - exposé de culture générale et entretien de motivation -(épreuve orale)	60 mn (dont 30 mn de préparation)	10

\*Entretien :

une note inférieure à 08/20 à l'entretien est éliminatoire.

### ➤ **4.3 - CONVOCATION AU CONCOURS**

Le candidat recevra une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves ainsi que le matériel et les pièces à apporter.

### ➤ **4.4 - VERIFICATION D'IDENTITE**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

### ➤ **4.5 - DEROULEMENT DES EPREUVES**

A l'issue de chaque composition écrite tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition. Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

## **5 - ADMISSION**

### **➤ 5.1 - JURY D'ADMISSION**

Le jury d'admission délibère à l'issue de chaque concours. Il prend en compte le total des points des notes obtenues aux épreuves.

Le jury d'admission détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'éventuellement une liste complémentaire sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours (1<sup>er</sup> concours: 65, 2<sup>ème</sup> concours : 50, 3<sup>ème</sup> concours : 20, 4<sup>ème</sup> concours : 10 ).

Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury qui est souverain. Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

### **➤ 5.2 - PUBLICATION DES RESULTATS**

Les résultats seront adressés à chaque candidat par courrier.

La liste des candidats admis sera également consultable sur le site internet de l'EGC Franche-Comté.

### **➤ 5.3 - CONFIRMATION D'INTEGRATION**

Les inscriptions pour l'année universitaire 2010-2011 seront ouvertes dès publication des résultats. Les candidats admis à l'EGC Franche-Comté ont le choix de leur campus d'affectation (Besançon, Montbéliard-Aire Urbaine, Vesoul).

Les candidats admis sur la liste principale procéderont à leur pré-inscription en s'acquittant d'un chèque d'arrhes de 400 euros sur le montant total des frais de scolarité, avant la date limite de confirmation. Après cette date limite, il sera fait appel aux candidats de la liste d'attente qui procéderont de même.

Ce montant sera restitué pour les élèves de terminale qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat, seul cas de remboursement autorisé.